

RGPD: Règlement général sur la protection des données

Durée : 1 jour (7 heures)

Objectifs

- Définir le cadre juridique du RGPD
- Percevoir les nouvelles obligations pour l'entreprise et les sanctions en cas de manquement aux obligations.
- Etre en capacité d'auditer son entreprise pour la rendre conforme au RGPD.
- Créer un registre qui permettra de pérenniser dans le temps la conformité au RGPD.

Public concerné

Chefs d'entreprise et salariés des entreprises artisanales du bâtiment en charge des données numériques

Niveau de connaissance préalable requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Parler, lire et écrire français

Contenu pédagogique

Mise en œuvre du RGPD pour les TPE- PME du Bâtiment

- Pourquoi un nouveau règlement, le nouveau rôle de la CNIL
- Qui est concerné par ce règlement ? Que dit la loi ?
- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle et le traitement de ces données ?

Les actions principales à mener pour entamer une mise en conformité aux règles de protection des données :

- Des actions qui doivent perdurer dans le temps
- Doit-on nommer un délégué à la protection des données ?
- Comment constituer son registre et respecter le droit des personnes (clients, prospects, salariés) ?
- Sécurisez vos données

Les obligations particulières des sous-traitants dans le traitement des données :

- C'est quoi un sous-traitant ?
- Réseaux sociaux, site internet, logiciels de gestion commercial, de paye, surveillance des locaux etc...
- PIA (points de vigilance) suis-je concerné et que dois-je faire en plus ?

Moyens pédagogiques

La formation s'articule autour de phases théoriques et démonstratives qui sont ensuite exploitées lors d'une étude de cas concrets.

Moyens techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats

- La formation sera assurée par un formateur, spécialiste technique et pédagogique.
- Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels».
- Études de cas pratiques en salle.
- Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.
- L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par un QCM en fin de formation.

Le + de la formation : Acquérir les 6 bons réflexes de la protection des données personnelles

